



LES CONFÉRENCES
DE L'ENTREPRISE

« Évènement interprofessionnel dédié
aux Entreprises et à ceux qui les font grandir »

19 mai 2016 – Aix-en-Provence – Bouches du Rhône
Faculté de droit et Science Politique

Organisations co organisatrices



Principaux Partenaires Institutionnels et sponsors



Partenaires presse



Partenaires logistique



Contact organisation et inscription:

Céline MAHINC : celinemahinc@edenfinances.fr

Membre de la Commission Entreprise de l'ANACOFI et Coordinatrice de l'évènement

EDITO & REMERCIEMENTS

David CHARLET se félicite de l'intérêt que de plus en plus d'acteurs portent à l'entreprise et à ceux qui la font grandir. Cela concerne non seulement les entreprises conseillées de tous univers, mais également ces entreprises de l'accompagnement, bien souvent des TPE, qui elles aussi, tentent de se développer, tout en apportant leur savoir-faire. L'attrait actuel pour les TPE/PME est de nature à favoriser la croissance de tout l'écosystème de l'accompagnement, ce qui ne peut être que bénéfique à terme à l'ensemble de l'économie.

Il note que depuis la création des LCE-Les Conférences de l'Entreprise, nombreux sont ceux qui ont eu l'idée de créer des événements sur la même thématique, voire, qui leur ressemblent, y compris, parmi les organisations qui y étaient associées.

En ouverture de cette première édition à Aix-en-Provence, la sixième session en 3 ans, David CHARLET a tenu à rappeler que les LCE sont bien le rendez-vous interprofessionnel des entreprises, des entrepreneurs et de leurs conseils.

Avant de présenter le programme de la journée, il annonce la mise en place des Conférences de l'Entreprise à Lyon, Bordeaux, Rennes, Strasbourg et la reconduction de celles de Paris et Nice.

Ci-dessous, les organisations officiellement partenaires de l'édition aixoise 2016 :

Eden Finances

Resolvys

CC&A – FPF

Akhéos

Credit.fr

ODDO & Cie

Phanim 06 création

La Provence

Agefi Actifs

Gestion de Fortune

CGPME 13

ONTPE 13

Faculté de Droit et Science Politique Aix en Provence

La Verrerie de Biot

SOMMAIRE

Retrouver CV et résumés de carrière de nos intervenants sur [Intervenants LCE Aix 2016](#)

Le financement de mon entreprise	5
Votre kit de survie face à vos problématiques de financement	
Atelier : Un trésor caché dans mon entreprise ?	6
Comment valoriser l'immatériel et ainsi améliorer le « potentiel de financement » de ma société	
Atelier: Intermédiation, levée de capital : éviter les pièges !	7
Accompagner l'orientation de l'épargne vers l'économie réelle : Quel professionnel pour quelle prestation ? Les bons outils juridiques (placement de titres ? offre au public ? crowdfunding ?...)	
J'investis dans l'entreprise	8
Collectives ou individuelles, des solutions pour placer mon argent dans l'économie réelle	
TROPHEE des Conférences de l'Entreprise	9
Mise à l'honneur d'entreprises innovantes	
Business Meeting	9
Développer son réseau professionnel et rencontrer futurs clients, partenaires et conseils, en toute convivialité	
Synthèse et conclusion	10

Jeudi 19 Mai 2016 - Faculté de Droit et de Science Politique
3 avenue R. Schuman - 13 628 Aix-en-Provence

14h00 - 14h20 : Accueil Café

14h20 - 14h30 : Ouverture par David CHARLET, Président de l'ANACOFI

14h30- 15h40 1^{ère} Table ronde: Le financement de mon entreprise
Votre kit de survie face à vos problématiques de financement
Modérateur : Céline MAHINC, Eden Finances
Intervenants : Raymond de PASTOR, Médiation du crédit - Médiateur national délégué ; Cynthia PARIETTI, Credit.fr ; Michel VACHER, Président Alumni Business Angels et Administrateur de France Angels ; Léa VERAN, Finexkap ; Pierre Yves DESGURSE, Responsable commercial Entreprises, Société Générale.

15h45 – 16h45 Atelier pratique au choix

Un trésor caché dans mon entreprise ? Modérateur : Jean Louis PICOLLO, Resolvys Intervenants : Me JP GASNIER, Akheos ; Mathieu OLIVERI, chef d'entreprise Terradona Comment valoriser l'immatériel et ainsi améliorer le « potentiel de financement » de ma société	Intermédiation, levée de capital : éviter les pièges ! Modérateur : Céline MAHINC, Eden Finances Intervenants : David CHARLET, Président ANACOFI ; Julien JOUVE, Expert-comptable et Commissaire aux comptes; Me Alexandra BEHAR, Akheos Accompagner l'orientation de l'épargne vers l'économie réelle : Quel professionnel pour quelle prestation ? les bons outils juridiques (placement de tires ? offre au public ? crowdfunding ?...)
---	--

16h45 – 17h15 Pause

17h15- 18h25 2^{ème} Table ronde : J'investis dans l'entreprise
Collectives ou individuelles, des solutions pour placer mon argent dans l'économie réelle
Modérateur : Céline MAHINC, Eden Finances
Intervenants : Dominique ASTRUC, ODDO & Compagnie-Directeur Régional Sud relation CGPI ; Shiraz MAHFOUDHI, Responsable Sourcing & Analyse SmartAngels ; Marc VILLECROZE, Directeur Exécutif, Pôle Investissement Retail, ACG Management ; Yohann DERAÏ, chargé d'investissements M/Capital Partners.

18h30 – 19h00 : Synthèse de journée par David CHARLET et Témoignage d'Olivier GIRARD, CGPME 13

19h00- 19h30: Pitches de nos startups mises à l'honneur et Remise du TROPHEE des Entreprises

19h30 - 21h00 : Soirée de clôture BUSINESS MEETING

La Faculté de Droit et Science Politique d'Aix en Provence accueille la 6^{ème} édition des Conférences de l'Entreprise.



Cet évènement dédié aux entreprises et à ceux qui les font grandir, ouvre par une table ronde interprofessionnelle sur le financement de l'entreprise.

Il existe des opportunités de financement pour chaque entreprise, et pour chaque projet : innovation, croissance, recrutement, développement à l'export...etc. Est-on pour autant au paradis ?!

Nous connaissons la mise en place des réglementations de Bâle III qui obligent les banques à consacrer de plus en plus de capitaux propres pour des opérations « à risque » ; ce qui devrait renforcer le recours au marché pour les entreprises moyennes, dans la mesure où les concours bancaires seront moins disponibles. Mais il est primordial pour une entreprise d'utiliser les différentes ressources afin d'optimiser son plan de financement. A cette table, nous avons donc abordé différentes solutions de financement des entreprises.

Le financement des TPE/PME par les banques françaises début 2016 représente 52% des crédits aux entreprises. François VAYSSIERE (Société Générale) précise pour sa part que le modèle des banques françaises, de Banque Universelle, amène à ce qu'elles prêtent l'argent de leurs clients, qu'elles devront donc rendre, qu'elles sont contraintes par des règles d'exposition et enfin, qu'elles sont aujourd'hui à la recherche d'une relation « globale ».

Interrogé sur les « Euro PP », il indique que ces solutions de Placement Privé ne sont pas de nature à remplacer le financement bancaire. Un sujet d'attention et un frein au financement lui semble être le fait que les demandeurs de capitaux ne savent pas « se raconter », bâtir un plan de financement ou de trésorerie.

Alors que 10 à 15% des entreprises ont des difficultés de financement, certaines ne demandent même pas de crédit car elles se disent qu'il sera refusé. Raymond de PASTOR (Médiation du Crédit aux Entreprises) explique ensuite l'organisation nationale et régionale de la Médiation du Crédit. Il explique les 5 étapes de la sélection des dossiers qui seront traités et précise que cela amène à traiter 70% des dossiers déposés pour une résolution de 60% de ces dossiers.

Il fait ensuite le constat que le nombre de dossiers déposés en 2015 était en baisse, ce qui semble un indicateur de situation plutôt positif, même si le début 2016 voit un léger rebond des demandes.

Enfin, il fait une recommandation : ne pas arriver trop tard à la médiation.

Après un rappel de ce que sont les plateformes de financement participatif (IFP et CIP), Cynthia PARIETTI (Crédit.fr) précise que le financement participatif des entreprises par le prêt, crowdlending, représente 31.5 millions € en 2015 soit près de 300 projets financés. Le prêt moyen, par leur biais, atteint 60 000 € par entreprise. Pour eux, il s'adresse aux personnes morales et entrepreneurs individuels de plus de 4 ans d'existence. Le taux d'emprunt offre un large éventail, en fonction du degré de risque de porteur de projet, allant de 3.40% à 8.70% ; auquel s'ajoutent les frais. Selon cette plateforme, au-delà des typologies de projets financés, les grands avantages du financement participatif qu'ils proposent sont l'absence de caution personnelle, l'assurance décès emprunteur offerte, la réponse de principe sous 48H et l'opportunité de promouvoir son activité sur les réseaux sociaux.

Représentant les Business Angels Michel VACHER (ALUMNI) rappellent qu'ils interviennent après la Love-Money et avant les fonds. Les Business Angels, investisseurs des premiers tours, investissent au début de la vie de l'entreprise (essentiellement dans les technologies de rupture) pour l'accompagner financièrement et humainement dans son décollage. La sortie, généralement prévue à 5 ans dans les pactes d'actionnaires (délais, conditions générales et modalités juridiques, etc.), se fait d'un commun accord avec l'entrepreneur et les nouveaux investisseurs, car les Business Angels doivent pouvoir sortir des startups, qu'ils ont accompagnés gratuitement, pour effectuer une éventuelle effet de levier de 3 par rapport aux capitaux qu'ils engagent et investir dans d'autres innovations créatrices d'emplois. Ce sont les conditions pour assurer la pérennité du modèle de financement dans l'amorçage.

Pendant le débat plusieurs points ressortent, notamment :

La logique d'affacturage qui permet d'éviter les problèmes de trésorerie ;

Le Crowdfunding qui devient de plus en plus un métier de conseil ;

Le rôle d'accélérateur des Business-Angels.

Il est donc primordial pour une entreprise d'utiliser les différentes ressources afin d'optimiser son plan de financement et ainsi

- Limiter la dilution entraînée par les investissements en capital
- limiter le recours à la ressource la plus chère : l'endettement
- panacher les ressources au coût attractif (subventions, prêts à taux zéro)
- adapter son financement à la nature des projets

Par conséquent, l'ensemble de ces modes de financement vont trouver leur place, à destination plus particulièrement des entreprises moyennes, moteur principal de la croissance et de la création d'emploi dans une économie moderne.

Atelier 1: Un trésor caché dans mon entreprise ?

Après une présentation des intervenants, Jean Louis PICOLLO (Resolvys) résume le débat et pose le thème : dans votre entreprise, n'y a-t-il pas un « trésor », une catégorie d'actifs, qui seraient sous-évalués, ou, pire totalement ignorés ? A partir de cette question quelles sont les bonnes pratiques et en amont de la valorisation n'y a-t-il pas une stratégie à mener autour des actifs immatériels ?

Me Jean Pierre GASNIER (Akhéos) explique qu'il est nécessaire tout d'abord d'établir une cartographie des biens immatériels, puis il évoque la « stratégie » de l'entreprise autour de l'immatériel : existe-t-il une stratégie d'acquisition, de développement, de protection des actifs ?

Enfin pour évaluer on va s'intéresser au modèle économique de l'entreprise et si les actifs immatériels sont cohérents au regard du modèle économique.

Il y a donc une véritable stratégie à conduire par le chef d'entreprise (start-up ou pas) pour inventorier son portefeuille d'actifs, définir la valeur ajoutée apportée par ces actifs, et les confronter à la réalité du marché.

De son côté, Mathieu OLIVERI, co-fondateur de TERRADONA, nous parle de son expérience. TERRADONA conçoit, développe et commercialise une solution pour accompagner les acteurs de la chaîne du tri ...tout en remportant des cadeaux. Pour effectuer sa levée de fonds, TERRADONA a dû évaluer son immatériel, et son vécu confirme la logique développée sur la stratégie, la valorisation et la sécurisation de actifs immatériels.

En conclusion, les entrepreneurs présents à cet atelier repartent avec des nombreuses pistes d'actifs cachés et sont dorénavant bien conscients que l'actif comptable est peut être inférieur à la somme des actifs matériels et immatériels de leur entreprise.

Atelier 2: Intermédiation, levée de capital : éviter les pièges !

Pour commencer David CHARLET a rappelé le rôle de chaque type de professionnel, étant entendu que son exposé s'est focalisé sur les professions du conseil :

- Le Conseil en Investissement Financier (CIF) peut aider sur tous les aspects liés aux titres, financement en capital ;
- L'intermédiaire en Opération de Banque et Services de Paiement (IOBSP), peut lui permettre de trouver des solutions de type crédit bancaire et délivrer une certaine dose de conseil en la matière s'il est « courtier » ;
- L'agent Loi Hoguet, porteur d'une carte T (souvent agent immobilier) peut exclusivement intermédiaire un fonds de commerce ou des parts sociales (pas des actions). A la différence du CIF, s'il doit bien accompagner son client, il n'est pas habilité à le conseiller sur ces titres et ne peut pas proposer un ce qui serait qualifié de fonds ;
- L'avocat est l'Homme du contrat, de l'explication des modalités et souvent de la mise en œuvre des éléments parfois conseillés par d'autres (actes de cession par exemple) ;
- L'expert-comptable, Homme du chiffre et de plus en plus du droit, est un acteur central et incontournable de toute opération de financement en ce qu'il va préparer ou expliquer l'entreprise par les chiffres et traiter les éléments de base du droit mais il n'est pas un financier.
- Nouvel acteur, le Crowdfunder de type IFP ou CIP peut lui, aider à obtenir du capital ou à lever une dette.

Céline MAHINC a ensuite présenté quelques notions de base du droit de la levée de capitaux comme : l'offre au public, le placement de titres, le placement privé.

Les intervenants ont ensuite rappelé que toutes les professions réglementées citées peuvent « accessoirement » aller sur le terrain d'une ou plusieurs autres. Cependant il est illusoire d'imaginer qu'ils ont le même niveau de compétence en la matière que ceux dont c'est la spécialité.

La plus grande prudence est donc recommandée aux entrepreneurs, parfois approchés par des spécialistes « de tout ».

L'interprofessionnalité entre les professionnels est clairement la solution.

Les conseillers sans statut autre que « conseillers en affaires » sont à fuir, lorsqu'il s'agit de questions de financement et plus généralement, d'autre chose que du marketing, du management d'équipe, du coaching ou de la stratégie commerciale.

Dernière table ronde interprofessionnelle sur le financement de l'entreprise, côté investisseurs : J'investis dans l'entreprise

Non seulement instrument permettant une cohésion sociale mais également de politique économique, la monnaie est un Instrument d'échange qui permet de transférer la richesse et de mesurer la valeur des biens. Pour aborder l'investissement dans l'entreprise, nous avons choisi de partir de 2 constats :

- Partager la création de richesses crée un sentiment d'appartenance : on recherche l'intérêt général en associant son épargne à l'évolution de l'entreprise
- Les startups en recherche de financement ont une infographie spécifique : elles sont jeunes (40% ont été créées dans l'année), gourmandes (recherchent souvent au moins 200K€) et doivent ainsi céder 20 à 30% de leur capital

Dominique ASTRUC (ODDO&Cie) décrit et explique pour commencer l'utilité des Plans d'Épargne Entreprise (PEE, PEI, PERCO), aussi bien pour l'entrepreneur (avantages sociaux et fiscaux ; outils sociaux et managériaux pour attirer, motiver et fidéliser les salariés et optimiser le coût de la rémunération), que pour son équipe de salariés (épargne à des conditions avantageuses, y compris pour les chefs d'entreprise).

Autre solution collective : les clubs deals. Yohann DERAÏ (M/Capital Partners) détaille cette notion de fonds privés, c'est-à-dire fermés et à durée limitée. En effet, chacun de ces fonds regroupe 20 à 30 PME, en phase de capital développement. Il permet un investissement direct en action de préférence au capital d'une société non cotée. Il doit être conservé au minimum 5.5 ans afin d'être éligible à déductibilité ISF pour l'investisseur.

Pour accompagner le développement des petites et moyennes entreprises françaises, il est possible d'investir individuellement dans des PME cotées ou non cotées. L'investissement dans les sociétés non cotées permet d'éviter la volatilité des marchés financiers, cependant, le risque reste très élevé et la liquidité très faible.

Quelques pistes:

- PEA PME. L'objectif est clair : relancer l'intérêt vis-à-vis des actionnaires individuels pour, in fine, favoriser le financement des entreprises, notamment via des introductions en Bourse. Ainsi, il permet par exemple de bénéficier d'avantages fiscaux avec des plus-values exonérées d'impôt après 5 ans (sous conditions).
- Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), qui permet d'investir dans la croissance de PME d'une région ciblée, et Fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI), dont minimum 60% de valeurs mobilières émises par des sociétés « innovantes » non cotées sur un marché réglementé. L'exonération ISF porte sur la fraction investie dans des PME éligibles, et l'exonération d'impôts sur les plus-values est valable si les parts sont détenues au moins 5 ans. En revanche, l'investissement est bloqué pour une durée de 6 à 10 ans, il existe des risques de perte en capital car les perspectives de développement des sociétés dans lesquelles le fonds investi ne sont pas garanties, et des risques de faible liquidité des actifs non cotés.
- Crowdfunding : les 3 formes de crowdfunding (don, avec ou sans contrepartie ; investissement en capital (CIP) ; financement par la dette (IFP)) sont rappelées. Toutes confondues, il représente près de 300millions € en 2015. Il correspond à une volonté de participation à l'entrepreneuriat, et de jouir ainsi d'un fort potentiel de plus-values. Cependant, il comporte un risque élevé et notamment un risque

d'illiquidité. Il est également rappelé qu'une attention toute particulière doit être portée à l'agrément (ou non) de la plateforme CIP ou IFP.

Collectives ou individuelles, des solutions pour placer son argent dans l'économie réelle sont nombreuses, chacune ayant bien évidemment avantages et inconvénients, pour l'investisseur et le chef d'entreprise.

Nous reconduisons cette année le Trophée des Conférences de l'Entreprise :



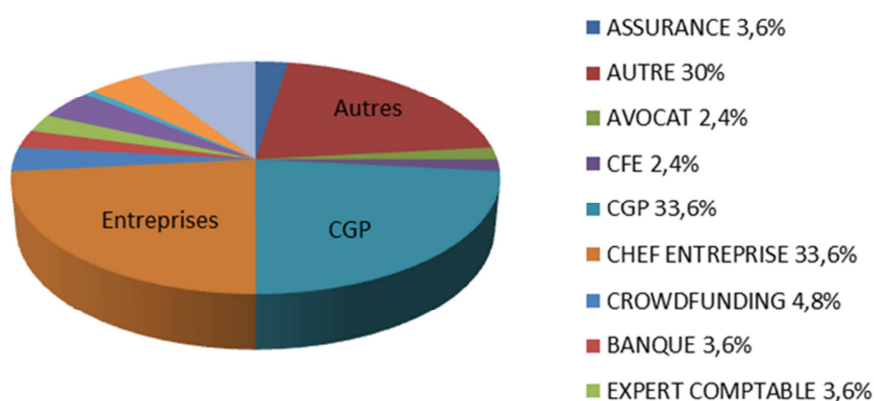
9 entreprises innovantes (Abel4com ; Booking hôtesse ; Fiftytalents.com ; Hiphen ; Hysilabs; Moulti Pass ; Provence booster; Terradona; Timeko (linkavie)), ont été mises à l'honneur devant l'ensemble des futurs investisseurs publics, privés et particuliers, donneurs d'ordre, conseils à l'entreprise assistant aux Conférences de l'Entreprise, ainsi que la presse locale et nationale spécialisée. A la suite de la présentation de leurs projets devant l'auditoire des Conférences de l'Entreprise, Pierre Emmanuel CASANOVA – CEO et co fondateur de la Société HySiLabs (startup qui a développé une solution liquide et facilement manipulable permettant de démocratiser l'utilisation de l'hydrogène dans des systèmes énergétiques plus respectueux de l'environnement)- a obtenu cette année le trophée LCE 2016 qui récompense l'entreprise ayant les potentiels économiques du territoire les mieux défendus et une réelle valeur ajoutée à proposer à son marché.



Nous clôturons cet évènement dédié aux entreprises et à ceux qui les font grandir par notre Business Meeting :

Lors d'un cocktail dînatoire, offert par Credit.fr, les participants ont pu développer leur réseau professionnel et rencontrer futurs clients, partenaires et conseils, en toute convivialité.

Participants Inscrits LCE Aix 2016



Ainsi s'achève la 6^{ème} édition des Conférences de l'Entreprise: David CHARLET constate le changement de rôle des banques et l'augmentation générale du risque dans un univers de rendement faible.

Pour autant, il se félicite et fait remarquer l'explosion de l'intérêt pour l'entreprise et du nombre, de la diversité et des moyens des structures d'accompagnement dont est par exemple, la Médiation du Crédit aux Entreprises. Comme tous les participants il a constaté de nouveaux modes de financements apparus soit du fait de la naissance de nouveaux acteurs, soit du fait d'une évolution des contraintes et techniques imposées et développées par les acteurs plus traditionnels.

Monsieur Olivier GIRARD, représentant CGPME 13, a rappelé la position et l'action locale de la CGPME 13 (avec plus de 300 mandats ou actions), son soutien plein et entier à nombre d'évènements relatifs aux PME et en particulier, à partir d'aujourd'hui, aux LCE-Les Conférences de l'Entreprise.

L'équipe qui a fait une réalité de ce projet restera à votre disposition pour tout complément d'informations, tout au long de l'année et travaille déjà aux éditions et actions futures, qui se déploient en régions. A très bientôt !

Vous pouvez suivre les Conférences de l'Entreprise sur

<http://www.lcentreprise.fr>

ou en flashant le code suivant grâce à l'application de votre smartphone:



Contact presse :

Céline MAHINC : celinemahinc@edenfinances.fr

Membre de la Commission Entreprise de l'ANACOFI et Coordinatrice de l'évènement

Organisations co-organisatrices et Partenaires / Sponsors

